

**OBJET VENTE DE TERRAIN BATI (AW 732)
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FINETTE
(AW 732 / CLAIN Alix / ex-locaux d'Antenne Réunion)**

La Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sis au 33 rue des Vavangues sur la Zone d'Activités de Finette, parcelle cadastrée section AW 732 d'une superficie de 1 002 m², sur laquelle est implantée une usine relais de 847 m².

Monsieur CLAIN Alix a sollicité la Commune pour l'acquisition de ce terrain bâti, vacant depuis le départ d'Antenne Réunion. Il souhaite y implanter une activité de restauration / traiteur / salle de réception et de conférence.

En conséquence, je vous demande :

- 1° d'approuver la cession en pleine propriété au profit de Monsieur CLAIN Alix ;
- 2° de m'autoriser à passer l'acte de vente avec Monsieur CLAIN Alix pour un total de 528 000,00 € selon les conditions financières et juridiques citées en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**OBJET VENTE DE TERRAIN BATI (AW 732)
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FINETTE
(AW 732 / CLAIN Alix / ex-locaux d'Antenne Réunion)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-52 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale (la Commission Développement Economique, Tourisme et Coopération n'ayant pu se tenir) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission (dont 1 abstention) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la vente en pleine propriété de la parcelle bâtie AW 732, située sur la Zone d'Activités de Finette, d'une superficie de 1 002 m² pour un montant de 528 000,00 €.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans l'acte de vente à passer avec Monsieur CLAIN Alix sur la base des conditions juridiques et financières visées en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**VENTE DE TERRAIN BATI
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FINETTE**

I CONDITIONS JURIDIQUES

Nature de l'acte : vente de terrain bâti.

II ACQUEREUR

| Zone d'Activités Acquéreur | Référence cadastrale | Activité | Superficie | Prix de cession |
|-------------------------------|-------------------------|--|---|-----------------|
| Finette CLAIN Alix | AW 732 | Restauration Traiteur Salle de réception et conférence | Terrain 1 002 m ² Bâtiment 847 m ² | 528 000,00 € |

III CLAUSES PARTICULIERES

- 1) Un droit de préemption conventionnel au profit de la Municipalité, en cas de vente de l'immeuble, sera intégré dans l'acte. Il s'exercera pendant une durée de dix ans à compter de la signature de l'acte sur la base d'un éventuel non-respect des principes ci-après.
- 2) Principe de la spécialisation de l'activité, pendant dix ans à compter de la signature de l'acte.
- 3) Principe de l'interdiction en matière de construction de logement pendant la même durée de dix ans.
- 4) Les autres clauses prévues par la Délibération du Conseil Municipal de 25 avril 1992 (cession de part dans le cas d'acquisition par la SCI ; création et maintien des emplois ; location de bâtiments) ne sont pas appliquées car trop contraignantes dans le cadre d'une vente.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du 25 juin 2007
et annexé à la Délibération n° 07/2-52



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7307 V-R

TRESOR PUBLIC

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **411V0695/07**
Affaire suivie par : **Jp GUILLAUD**, évaluateur
Téléphone: **02 62 48 69 31**
Télécopie : **02.62.48.26.83**
Courriel : **tgdomaine104@cp.finances.gouv.fr**

1 Service consultant : Commune de St Denis

2 Date de la consultation : 20/04/07

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) Vente

4 Propriétaire Commune de St Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : ST DENIS – ZA Chemin Finette

Parcelle cadastrée AW n° 732 consistant en un terrain de 1 002 m² sur lequel est édifié un bâtiment (« usine relais ») en tôles sous tôles à 2 niveaux vacant (anciennement occupé par Antenne Réunion) d'une superficie pondérée de 847 m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

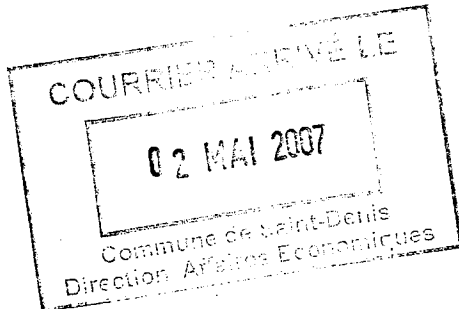
Au POS zone Ua

7 Situation locative Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 480 000 €

12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*



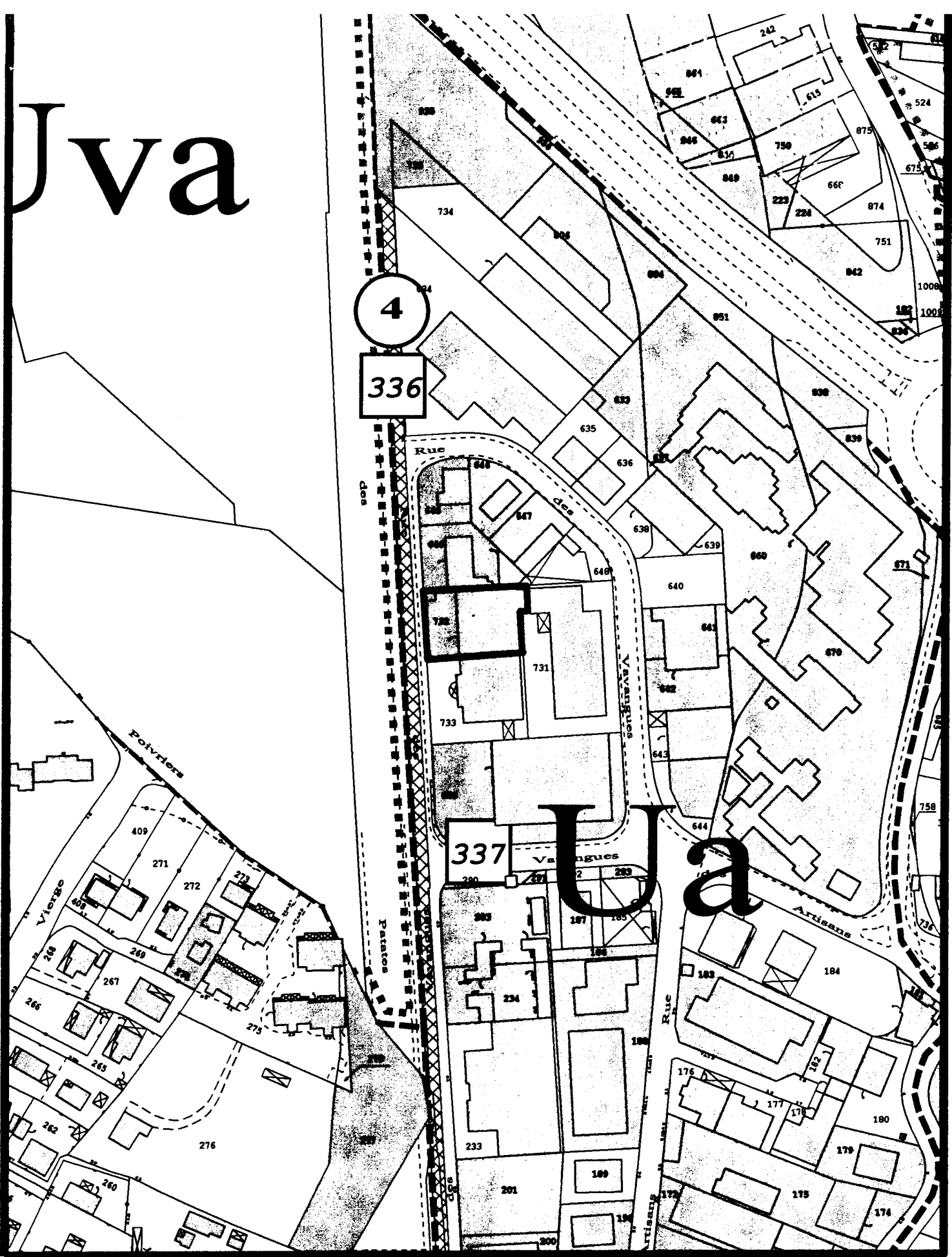
A Saint Denis le 24/04/07

Jean Paul GUILLAUD

Jva

4

336



337

Ua

ZA FINETTE - CESSION AW 732 à CLAIN ALIX